

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

Déclaration du groupe des entreprises

Le projet européen est aujourd'hui fragilisé.

Les reproches les plus fréquents faits à l'Union européenne résident dans son incapacité à produire suffisamment de changements positifs, à apporter une meilleure protection aux citoyens ainsi qu'à favoriser des stratégies de croissance économique susceptibles de soutenir la cohésion et l'inclusion sociale.

Dans ce contexte de doute ou de désaffection vis à vis de l'Europe, le projet de socle européen des droits sociaux prend toute son importance.

Les entreprises françaises, confrontées à une compétition mondiale et européenne de plus en plus intense et qui doivent remplir leur carnet de commandes pour investir et embaucher, sont tout à fait favorables à une convergence des droits sociaux au sein de l'Union Européenne.

Toutefois, les droits sociaux ne peuvent être effectivement mis en place ou améliorés que s'ils sont précédés de créations de richesse par l'économie.

Lorsqu'on raisonne sur ces sujets complexes, il faut savoir concilier le souhaitable et le possible. Nous avons donc apprécié que l'avis soit attaché à l'effectivité des droits et à une approche concrète des enjeux.

Pour le groupe des entreprises, l'objectif de convergence économique et fiscale ne doit pas être oublié. Il est illusoire de penser que l'Europe parviendra à faire converger les droits sociaux tant que les modèles économiques seront aussi différents et les écarts de croissance aussi importants.

Bien sûr cela ne peut conduire au statu quo en matière sociale et il convient de bâtir un socle de droits susceptible de redonner plus de confiance dans l'avenir de l'Europe.

Pour le groupe des entreprises la première des priorités est l'accès à l'emploi dans une Europe qui compte encore aujourd'hui plus de 20 millions de chômeurs.

Pour cela il est essentiel d'améliorer, les offres de formation en adéquation avec les besoins de l'économie, notamment pour accompagner le développement du numérique et de faciliter la mobilité au sein de l'Union à travers la portabilité des droits sociaux.

Les rapporteurs de nos deux sections, sans oublier l'aide apportée par la section des affaires européennes et internationales, ont su relever le défi d'une saisine stratégique pour que l'Europe regagne la confiance des citoyens.

Leur recherche constante d'exigence et de consensus doit être soulignée.

Nous tenons, au nom de tous le groupe des entreprises, à leur témoigner mon estime et mes remerciements qui s'adressent également aux Présidents et aux administrateurs des sections.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

